

Rapport final

Projet : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie

Organisme requérant : Association Turpial partenaire local: FCSP (Colombie)

Rapport final

PROJET : PROTECTION DES VICTIMES DE DETENTIONS ARBITRAIRES EN COLOMBIE

Période couverte par le rapport : 1er octobre 2012 - 30 septembre 2013

2. CONTEXTE :

Lors de cette année 2013, la Colombie a connu une nette augmentation de mobilisations sociales, principalement initiées par la population rurale indigène et paysanne. Aux mois de février et mars les cultivateurs de café manifestaient, en mai ceux de la pomme de terre, entre juin et juillet les paysans de la région du Catatumbo¹. Au mois d'août s'est déroulée la grève nationale des paysans (« Paro Nacional Agrario ») dans une grande partie du pays², et en octobre, c'est la population indigène qui s'est, à son tour, mobilisée. Les manifestations, bien que convoquées de manière pacifique, furent durement réprimées par la force publique, remettant ainsi en cause le droit à protester et manifester pacifiquement ainsi que le respect des droits humains de dizaines de milliers de manifestants.

On assiste ainsi à une nette augmentation de la répression en Colombie, dont les conséquences en matière de droits humains sont dramatiques. Signe de la gravité de la situation, la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH) à Washington (USA) a concédé aux organisations de la société civile colombienne une session spéciale en octobre 2013, dont l'objectif a été d'évaluer les violations des droits humains lors des récentes mobilisations sociales en Colombie³. Le Comité de Solidaridad con los Presos Politicos (CSPP), notre partenaire local, y a dénoncé, au nom de nombreuses organisations des droits humains de Colombie, que les protestations de ces derniers mois avaient subi la plus forte répression de l'histoire colombienne récente⁴ : utilisation démesurée de la violence de la part de la police nationale et de l'armée colombiennes, stigmatisation des mobilisations et des leaders sociaux, inventions de montages judiciaires à leur encontre et application de mesures d'état d'exception ou d'état de siège. Quinze manifestants ont perdu la vie au cours des mobilisations, dont douze abattus par armes à feu ; au moins 800 personnes ont été blessées ; environ 3'000 personnes ont été détenues de façon arbitraires, dont plus de 180 ont été poursuivies en justice et 51 sont encore aujourd'hui privées de liberté.

Ces chiffres sont la conséquence, d'une part, d'un usage toujours plus brutal de la force de la part de la police et de l'armée au cours des mobilisations sociales et, d'autre part, du développement d'une série de lois qui facilitent la violation des droits humains lors de manifestations.

¹ <http://www.elespectador.com/noticias/nacional/tres-de-cuatro-campesinos-muertos-catumbo-recipientes-articulo-434582>

² <http://www.elpais.com.co/elpais/colombia/noticias/fiscalia-ha-judicializado-512-personas-doce-dias-paro-nacional>

³ <http://www.oas.org/es/cidh/audiencias/TopicsList.aspx?Lang=es&Topic=24>

⁴ <http://www.rcnradio.com/noticias/denuncian-ante-cidh-represion-sin-precedentes-en-protestas-sociales-colombia-98512>

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local**: FCSPP (Colombie)**3. OBJECTIFS ATTEINTS :**

Dans cette partie, nous présenterons les objectifs atteints, en fonction des résultats prévus par le projet.

Résultat 1:

Les personnes victimes de détention arbitraire et/ou de procès pénaux à des fins de persécution et de discrédit, qui sont assistées dans le cadre du projet, bénéficient d'une défense légale rapide et efficace pour protéger leurs droits à la liberté et à un procès équitable.

Dans la période comprise entre le 1 octobre 2012 et le 30 septembre 2013, le CSPP a assuré la défense de 142 personnes victimes de détentions arbitraires, montages judiciaires et/ou d'autres brutalités de la part de la force publique. Sur ces 142 personnes on compte: 2 défenseurs des droits humains, 91 étudiants, 29 paysans, 1 travailleur informel, 1 objecteur de conscience, 13 syndicalistes et 5 leaders communautaires. La majorité des personnes défendues ont été poursuivies lors de mobilisations dont les revendications portaient principalement sur les droits économiques, sociaux ou culturels ou lors de mobilisations syndicales.

La prise en charge légale par le CSPP a permis à des personnes victimes de montages judiciaires et de détentions arbitraires, de compter sur une assistance technique, professionnelle et engagée qui n'aurait pu être obtenue dans d'autres circonstances, en raison du manque de moyens économiques de ces personnes et à cause des déficiences du système de défense publique colombien. De la même manière, le CSPP a accompagné les populations bénéficiaires du projet, dans les zones et les moments nécessaires, c'est-à-dire lors de détentions ou lors des différentes étapes d'une procédure judiciaire formelle, garantissant ainsi le droit à se défendre des accusés.

Dans la majorité des cas de défense contre des détentions arbitraires, la mise en liberté des personnes détenues a été obtenue. Dans les cas d'ouverture d'une enquête pénale à la suite de la détention, la lenteur du système légal colombien fait qu'aucune condamnation par des juges n'ait été prononcée, les procédures étant encore en cours.

Par ailleurs, lors des manifestations entre les mois de mai et août, le CSPP a documenté de façon systématique et dénoncé de graves violations des droits humains dont ont souffert les manifestants. Actuellement, le CSPP représente légalement les victimes de lésions corporelles et de tortures commises par la force publique. On compte par exemple parmi les victimes défendues par le CSPP, les proches de deux personnes assassinées dans le cadre des manifestations à Bogota par des agents de la force publique. Le projet a permis la documentation de ces cas, le rassemblement de preuves, la présentation de plaintes et la représentation légale des victimes.

Dans le cadre de ce projet, le CSPP a pu agir de manière adéquate et efficace pour défendre la liberté et l'intégrité physique de personnes au moment même où les droits de celles-ci étaient menacés. Un des impacts les plus positifs du projet a été la mise sur pieds de plusieurs missions de vérification du respect des droits humains des personnes participant à la grande grève paysanne (« Paro nacional agrario ») au

Rapport final**Projet :** Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant :** Association Turpial **partenaire local:** FCSP (Colombie)

mois d'août, et ceci dans plusieurs régions, notamment Boyacá, Cundinamarca, Antioquia et dans la ville de Bogota. A cette occasion, des plaintes d'individus et d'organisations locales ont pu être recueillies et les paysans mobilisés ont pu témoigner directement des graves agressions commises par la force publique contre les manifestants. Ces dénonciations concernent principalement des cas de détentions arbitraires, de lésions corporelles et de tortures. Au total, entre le 24 août et le 6 septembre, cinq missions ont été menées. Elles ont permis non seulement de surveiller, mais aussi de protéger la population civile et de dénoncer les faits de violation des droits humains dans les lieux visités. Ces missions de vérification, impulsées par le CSPP et accompagnées par d'autres organisations colombiennes de défense des droits humains, ont été les suivantes : **1)** 24 août : mission de vérification dans le département de Boyacá⁵ ; **2)** 28 août : mission de vérification dans les départements de Boyaca et Cundinamarca (visite des municipalités de Ubaté, Chiquinquirá, Tunja, Duitama y Sogamoso⁶) ; **3)** 30 août : mission de vérification dans la municipalité de Bosa (Bogotá) et dans la municipalité de Soacha⁷; **4)** 31 août : mission de vérification réalisée dans les départements de Boyacá et Cundinamarca (visite des municipalités de Chocontá, Ubaté, Tunja, Chiquinquirá, Paipa, Duitama, Tibasosa, Sogamoso⁸); **5)** 6 septembre : mission de vérification à Barbosa, département de Antioquia⁹.

Résultat 2:

Une assistance humanitaire est fournie dans 28 centres de détention, dans le but de protéger les droits humains de la population assistée dans le cadre du projet, et de la population carcérale en général.

En matière de protection des droits humains de la population assistée dans le cadre du projet, et de la population carcérale en général, d'importants résultats ont été obtenus. En premier lieu, au mois de mai, suite à une démarche juridique par devant la Cour pénale (*Tribunal penal 56 del Circuito de Bogotá*), celle-ci a déclaré « l'état d'inconstitutionnalité¹⁰ » dans la prison nationale « La Modelo » de Bogota, à savoir un contexte permanent d'atteintes à plusieurs droits fondamentaux des personnes détenues. Il a été ordonné aux autorités pénitentiaires et au gouvernement national de prendre des mesures immédiates pour rectifier la situation. La décision bénéficie à 5'886 personnes détenues dans cette prison. Il s'agit d'un précédent juridique important pour la protection d'autres personnes¹¹. (cf. annexe 1).

⁵ <http://justiciaypazcolombia.com/MISION-DE-VERIFICACION-DE-DERECOS>

⁶ <http://www.derechos.org/nizkor/colombia/doc/paro23.html>

⁷ <http://www.movimientodevictimas.org/documentoss/item/3386-excesos-policiales-en-la-localidad-de-bosa-bogot%C3%A1.html>

⁸ <http://www.arcoiris.com.co/2013/09/mision-de-verificacion-en-ddhh-comunicado-no-3/>

⁹ <http://www.movimientodevictimas.org/documentoss/item/3412-informe-de-la-comisi%C3%B3n-de-verificaci%C3%B3n-en-barbosa-antioquia.html>

¹⁰ "L'état d'inconstitutionnalité" (Estado de cosas inconstitucional), est une figure juridique créée par la Cour constitutionnelle selon laquelle certains faits sont déclarés ouvertement contraires à la Constitution par l'atteinte systématique et collective à ses principes fondamentaux. En conséquence, les autorités compétentes (étatiques ou privées) sont exhortées à prendre, dans un délai raisonnable et de manière pérenne, des mesures nécessaires pour mettre fin à cet état de fait.

¹¹ La prison nationale La Modelo peut recevoir 2'850 détenus, elle en accueille actuellement 5'886.

Rapport final**Projet :** Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant :** Association Turpial **partenaire local:** FCSP (Colombie)

En second lieu, alors que le Congrès de la République débattait de la réforme du code pénitentiaire qui affecte directement les droits des personnes détenues, le CSPP a élaboré et diffusé aux autorités nationales (Congrès de la République, Conseil supérieur de la magistrature), aux organismes internationaux de protection des droits humains (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Droits Humains), ainsi qu'à l'opinion publique en général, un document regroupant les critiques face à divers aspects de la réforme et présentant des propositions afin que le nouveau code permette des avancées en matière des droits humains dans les prisons colombiennes (cf. annexe 2). Ce document a permis de maintenir un dialogue permanent avec des représentants du gouvernement et des parlementaires du Congrès. Ainsi, plusieurs points proposés par le CSPP ont été pris en compte et incorporés dans la nouvelle loi. On relèvera que ce document prenait également en considération les appréciations émises par les détenus lors d'un processus de consultation que le CSPP a organisé dans plusieurs prisons, afin que leur opinion puisse – même indirectement – être prise en compte dans le débat législatif.

En troisième lieu, 139 visites dans les établissements carcéraux ont été réalisées entre octobre 2012 et septembre 2013 par le personnel du CSPP. Grâce aux suivis de cas, elles ont permis la protection de l'intégrité de personnes détenues : malades auxquels on n'avait pas apporté de soins médicaux ou victimes d'actes qualifiés juridiquement de tortures ou de mauvais traitements. Des dénonciations de cas d'agressions de la part du personnel surveillant contre les personnes privées de liberté ont été recueillies et documentées. Quinze cas graves ont reçu une assistance juridique et humanitaire (cf. annexe 3). Dans tous les cas de mauvais traitements, des actions légales ont été entreprises afin que la justice ouvre une enquête sur les faits.

En matière de défense des droits des personnes détenues, ont également eu lieu cinq mobilisations publiques de sensibilisation sur la situation humanitaire des prisons dans les villes de Barranquilla, Cali, Girón (Santander) et Bogotá.

Résultat 3:

La population bénéficiaire de ce projet s'engage dans une dynamique d'organisation collective. Elle met sur pied une campagne nationale dans le but d'exiger le respect du droit à la liberté et à la mobilisation pacifiques des communautés et des organisations sociales.

La campagne « Défendre la liberté est l'affaire de tous et toutes »

Un résultat essentiel du projet a été le développement d'un réseau de membres de la société civile contre les détentions arbitraires, la persécution judiciaire et la criminalisation des protestations sociales. Ce réseau a pris la forme d'une campagne d'information et de mobilisation, appelée "*Defender La Libertad, Un Asunto De Tod@S*" (*Défendre la liberté est l'affaire de tous et toutes*). La campagne est menée par des victimes et des organisations sociales et communautaires réunies sur la base d'une série de propositions en faveur de la défense des libertés démocratiques fondamentales. Actuellement, 49

organisations sont parties prenantes de la campagne dans dix régions : Bogotá (18 organisations), Casanare (7), Antioquia (7), Santander (6) Boyacá (4), Tolima (2), Meta (1), Valle (2), Sucre (1), Arauca (1). Aujourd'hui, la campagne « Défendre la liberté » est active et forte, c'est un espace qui a permis de mettre en place des processus de formation, des débats, des dénonciations et des actions pour la défense des libertés civiles et contre l'arbitraire. Il faut savoir qu'il n'existait pas en Colombie d'initiative de ce type. La campagne « Défendre la liberté » comble ainsi une nécessité de la société colombienne, et la pertinence de son existence se révèle par ces différents aspects : **1)** Les victimes et organisations membres de la campagne s'organisent sur la base de leur propre expérience et des problèmes auxquels elles sont confrontées; **2)** Les victimes et organisations sociales ont élaboré un plan commun de travail qui inclut des stratégies en matière de formation, communication, dénonciation et incidence publique. Ces actions se développent de manière autonome et créative dans chaque région, de façon très dynamique (à Bogota, depuis sa création, la campagne a réalisé au moins une action publique par mois); **3)** La présence régionale de la campagne est visible même si c'est à Bogota qu'elle est la plus forte. En particulier, le réseau dans les départements du Valle del Cauca, de Antioquia et de Santander est très actif dans la construction du processus; **4)** La campagne a permis de mettre en lien des personnes et des institutions sur le thème des libertés fondamentales de façon inédite. Elle a permis des collaborations avec des autorités colombiennes telles que la Mairie de Bogota et la Commission des Droits Humains du Congrès de la République, qui ont soutenu des actions de la campagne. Cette mise en relation avec des instances officielles a permis d'ouvrir un espace de concertation entre des organisations de la société civile qui sont partie prenante de la campagne, des représentants du gouvernement et la police afin de négocier un protocole portant sur l'intervention de la force publique lors de manifestations.

Dans le cadre du projet, plusieurs rencontres régionales et nationales de la Campagne ont été organisées : une rencontre nationale et trois rencontres régionales, auxquelles participèrent 365 personnes, principalement des paysans, des victimes, des étudiants, des travailleurs et des défenseurs des droits humains. Voici maintenant une brève description, dans l'ordre chronologique, de ces rencontres et de leurs résultats.

- 1) Rencontre nationale de la Campagne « Défendre la liberté » contre les détentions arbitraires et sans preuves, et contre la criminalisation de la contestation sociale en Colombie (Bogota, 30 novembre et 1 décembre 2012).** Venus de 10 départements de Colombie, 100 membres de communautés et d'organisations sociales, ont participé à cet événement qui a permis de rendre visibles les victimes et les causes des détentions et des procédures judiciaires. L'évènement a pris la forme d'un grand forum dans lequel les victimes ont pu témoigner et des analyses sur la situation actuelle ont pu être partagées. Un séminaire public a ouvert l'évènement, avec la participation, entre autres, de Sigifredo López Tobón¹², Juan David Díaz¹³ et Carlos Esteban

¹² Sigifredo López Tobón, ex-député de l'Assemblée départementale du Valle del Cauca est un important politicien colombien, victime d'un célèbre montage judiciaire à son encontre. Il fut l'un des douze députés de ce département enlevé par la guérilla des FARC en avril 2002. C'est le seul des douze otages qui survécut à l'opération de sauvetage des otages organisée par l'armée au cours de laquelle moururent ses onze compagnons, en juin 2007. Libéré en 2009, Sigifredo Lopez fut victime d'un montage judiciaire en 2012 et mis injustement en prison. Le parquet colombien l'accusait d'avoir été complice de l'enlèvement et du

Romo¹⁴ (cf. annexes 4.1 à 4.10). Enfin, cet événement permit d'élaborer une déclaration conjointe, et la formulation d'axes de travail de la Campagne « *Défendre la liberté est l'affaire de tous et toutes* ».

- 2) **Rencontre de la région nord-est « Défendre la liberté est l'affaire de tous et toutes » (Bucaramanga, Santander, Universidad Industrial de Santander (UIS), 7 septembre 2013).** 83 personnes des départements du Cesar, Norte de Santander et Santander y ont participé. Nous pouvons relever quelques résultats spécifiques de cette rencontre : **i)** La rencontre a permis la mise en réseau des communautés régionales sur la question de la défense des libertés et de la criminalisation de la mobilisation sociale, dans un contexte d'augmentation des protestations, en particulier dans la région du Catatumbo (Norte de Santander) ; **ii)** Des cas peu connus de communautés et organisations sociales victimes de graves violations des droits humains furent dénoncés. Par exemple celui des syndicalistes de l'entreprise de transport Copetran de la ville Bucaramanga, victimes de montages judiciaires et d'homicides ; **iii)** Des échanges participatifs et créatifs utilisant le théâtre ont permis de mettre en évidence de façon collective les droits et mécanismes de protection de la liberté (voir annexes 5.1 à 5.4).
- 3) **Rencontre pour la liberté et le droit à la contestation sociale – région Centre (Bogota, 20 et 21 septembre 2013)** à laquelle participèrent 92 personnes en provenance des départements de Boyacá, Tolima, Huila, Cundinamarca et de la ville de Bogotá. On notera lors de cette rencontre : **i)** La participation d'un nombre important de victimes jusqu'alors sans contact ni appui du réseau de défense des droits humains colombien. Ces personnes, particulièrement les paysans de Boyaca et les habitants de quartiers pauvres de Bogota, ont été victimes de violations des droits humains lors des grandes manifestations liées au « Paro Agrario Nacional » au mois d'août 2013 ; **ii)** La documentation des cas, afin d'établir une chronologie et une cartographie des cas de violation des libertés dont ont été victimes les personnes présentes ; **iii)** Les travaux en groupe ont permis la mise en contact des personnes, communautés et organisations d'une même région qui ne se connaissaient pas, ce qui facilitera le travail futur (cf. annexes 6.1 à 6.4).
- 4) **Rencontre régionale Antioquia de la Campagne « Défendre la liberté... » (Medellín, Antioquia, 27 et 28 septembre 2013).** 90 participants, principalement étudiants, paysans, leaders

meurtre de ses onze compagnons députés. Le 14 août 2012, il a été libéré après que son innocence ait été démontrée et les déclarations à son encontre aient été reconnues comme faux témoignage.

¹³ Juan David Díaz – membre du Movimiento de Víctimas de Crímenes de Estado (MOVICE), est victime d'une grave persécution judiciaire. Juan David Díaz est le fils de Eudaldo Díaz Salgado qui fut assassiné en avril 2003 par des paramilitaires alors qu'il était Maire de El Roble (municipalité du département de Sucre). Après l'assassinat de son père, Juan David Díaz devint membre actif du MOVICE dans sa région, pour lutter contre l'impunité et afin que justice soit rendue pour l'assassinat de son père. Il a obtenu la condamnation du Sénateur de Sucre, Salvador Arana, de quatre paramilitaires et d'une fonctionnaire publique en tant que responsables de l'homicide. S'attaquer à la mafia a entraîné de graves conséquences pour Juan David Díaz : suite à ses condamnations, Juan David Díaz a été victime de plusieurs tentatives d'assassinat et est toujours victime d'une persécution judiciaire (enquête pénale à son encontre).

¹⁴ Avocat, auteur de la demande de reconnaissance de l'inconstitutionnalité de la loi 1453, connue comme loi de sécurité citoyenne.

d'organisations des quartiers populaires et artistes venant de la ville de Medellin et du nord-est du département Antioquia. Résultats spécifiques: **i)** Les organisations présentes ont mis sur pied un « accord de solidarité » régional dans le cadre de la Campagne. Par exemple, l'organisation Tejuntas Antioquia (organisation de jeunes) s'engagea auprès d'Asagrama (organisation paysanne) à l'accompagner et à l'aider juridiquement lors de détentions arbitraires; **ii)** Les participants ont défini une série d'action pour garantir leur engagement collectif dans la campagne au niveau local, régional et national (cf. annexes 7.1 à 7.4).

Une autre des avancées majeures a été la création d'outils de communications de la Campagne, ce qui a permis de diffuser les objectifs de cette campagne, des informations sur le développement des activités et dénoncer les violations des droits humains. Ces outils sont un blog¹⁵, des spots radiophoniques, des affiches et des autocollants¹⁶, des rapports, des bulletins¹⁷, des vidéos¹⁸, etc.

Bien que le projet présenté ici ait pris fin au 30 septembre 2013, le CSPP et la campagne « Défendre la liberté » ont poursuivi leurs activités jusqu'à la fin de l'année. Ainsi, grâce aux subventions des cofinanceurs du projet, différentes actions ont été menées: la première a été la « Rencontre locale pour la liberté et le droit à la contestation sociale »¹⁹ à Bogotá, le 25 octobre 2013, avec le soutien de la Mairie de Bogota. Plus de 180 personnes y ont participé, provenant de neuf municipalités de la ville, en majorité des jeunes, des défenseurs des droits humains et des leaders d'organisations de quartiers populaires. Un invité international, Ernesto Julio Moreau²⁰, a présenté une expérience de concertation entre la société civile, la police et le gouvernement argentin, et de création de protocoles d'intervention pour la force publique lors des mobilisations sociales. L'après-midi, les participants ont travaillé en groupes et ont élaboré une déclaration publique (cf. annexes 8.1 à 8.3). Les 15 et 16 novembre, la seconde rencontre nationale « Défendre la liberté : une affaire de tous et toutes »²¹ s'est déroulée à Bogota, à laquelle ont participé plus de 300 personnes venant de quatorze départements de Colombie. Cette seconde rencontre s'est déroulée en deux temps : tout d'abord une séance publique au Congrès de la République, à laquelle ont assisté les autorités nationales (dans ce cas le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur, la Police nationale, la Défense du peuple, le Procureur général et le Parquet, entre autres)²² au cours de laquelle 25 témoignages de victimes de graves exactions commises par la force publique lors

¹⁵ <http://lalibertad1asuntodetodxs.wordpress.com/>

¹⁶ <http://lalibertad1asuntodetodxs.wordpress.com/2013/10/07/detenciones-ilegales-que-hacer/>

¹⁷ <http://lalibertad1asuntodetodxs.wordpress.com/2013/05/20/defender-la-libertad-asunto-de-tods-boletin-informativo/>

¹⁸ <http://lalibertad1asuntodetodxs.wordpress.com/2013/08/07/defender-la-libertad-asunto-de-tods-video/>

¹⁹ <http://lalibertad1asuntodetodxs.wordpress.com/2013/10/29/declaracion-publica-encuentro-distrital-por-la-libertad-y-el-derecho-a-la-protesta-social/>

²⁰ <http://www.movimientodevictimas.org/component/k2/item/3491-las-calles-le-pertenece-a-la-gente-ernesto-moreau.html>

²¹ Voir la vidéo "Campaña: Defender la Libertad, un Asunto de Tod@s – 2do encuentro".

<http://www.youtube.com/watch?v=hJ9sQoD3BVM>

²² Cette audience a été organisée sous les auspices des parlementaires Iván Cepeda Castro, Hernando Hernández et Carlos Amaya. Ont été convoqués à l'audience le Général Jesid Vázquez de la Police nationale, Javier Tamayo de la Defensoría del Pueblo, Carlos Valdés Directeur de l'Institut colombien de médecine légale, et Andrés Idarraga Directeur du Bureau des Droits Humains de la Mairie de Bogotá.

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local** : FCSPP (Colombie)

des mouvements sociaux de 2013 ont été partagés²³. L'ensemble de l'évènement a été retransmis par la télévision publique. La rencontre s'est ensuite poursuivie par une assemblée lors de laquelle les résultats des rencontres régionales ont été présentés et des propositions dirigées au gouvernement national, aux autorités judiciaires, aux organes de contrôle, au pouvoir législatif, aux organisations et mouvements sociaux de Colombie ont été rédigées (cf. annexes 9.1 à 9.3).

Résultat 4:

La population bénéficiaire de ce projet parvient à rendre visible auprès des autorités, de la société civile et des organismes internationaux des dommages, aux niveaux individuel et collectif, occasionnés par les détentions arbitraires, les poursuites judiciaires et les conditions d'incarcération.

En ce qui concerne la visibilisation des dommages occasionnés à la population bénéficiaire du projet auprès des autorités, de la société civile et des organismes internationaux des droits humains, d'importants résultats ont été obtenus pour la période couverte par ce rapport et sont décrits ci-dessous.

I. Examen périodique universel des Nations Unies (EPU) (avril 2013).

La Fondation CSPP a été l'une des organisations responsable de la rédaction de rapports alternatifs à celui de l'Etat colombien dans le cadre de l'EPU portant sur la Colombie pour la période 2008-2012²⁴. La Fondation a été chargée en particulier des compte-rendus sur les thématiques de la torture, des prisons et des détentions arbitraires²⁵.

En plus de ces rapports généraux, le CSPP a rédigé un rapport sur la privation arbitraire de liberté en Colombie. Ce rapport a été cosigné par les plateformes de droits humains colombiennes et présenté au Conseil des Droits Humains des Nations Unies pour l'EPU (cf. annexe 10).

Le CSPP a été l'une des douze organisations désignées pour rencontrer les gouvernements et autres organismes de pouvoir public en Europe avant l'EPU. Les déclarations du président du CSPP, Franklin Castañeda, lors de ces démarches officielles ont été relayées par différents médias²⁶.

²³ Voir les vidéos de cette audience sur <http://www.youtube.com/watch?v=HmIUyXdLsg> et <http://www.youtube.com/watch?v=DHF1jQeHgbM>; en particulier les témoignages de victimes sur <http://www.youtube.com/watch?v=zXGO9INTBGo>

²⁴ "Informe de la situación de Derechos Humanos en Colombia 2008-2013. Plataformas y organizaciones internacionales". Voir sur http://www.askonline.ch/fileadmin/user_upload/documents/Thema_Menschenrechte/Berichte_Organisationen/informe_ddhh_2008-2013.pdf

²⁵ "Situación de derechos humanos y derecho humanitario en Colombia 2008-2012". Informe para el Examen Periódico Universal de Colombia, Septiembre 2012. Disponible sur :

<http://coeuropa.org.co/files/informe%20epu%20colombia%202012%20espaNol.pdf>

²⁶ http://www.eldiario.es/sociedad/Activista-crimenes-paramilitares-colombianos-impunes_0_110589627.html

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local**: FCSP (Colombie)

Le 20 mars, à Genève (Suisse), le CSPP conjointement à l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT) sont intervenus devant le Conseil des Droits Humains des Nations Unies. Ils ont demandé instamment aux autorités colombiennes de suivre les recommandations des organismes internationaux, de respecter réellement la convention contre la torture des Nations Unies, la Convention Interaméricaine pour prévenir et sanctionner la torture et de ratifier et respecter aussi le Protocole Facultatif de la Convention Contre la Torture (cf. annexe 11).

II. Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH).

Lors de la visite en Colombie en décembre 2012 de la Commission Interaméricaine des Droits Humains (CIDH), le CSPP a organisé une présentation sur la situation des détentions, des privations arbitraires de liberté et sur la situation carcérale en Colombie. A cette occasion, le CSPP a pu apporter sur ces sujets des informations indépendantes et vérifiables. Cette problématique a ensuite fait l'objet de recommandation à l'Etat colombien, comme cela est rapporté par un communiqué de presse de la CIDH²⁷. Lors de cette présentation, ont été également documentés plusieurs cas de victimes de torture qui demandent des moyens de protection à la CIDH.

Une autre réussite de grande importance a été l'obtention auprès de la CIDH, d'une session spéciale sur le thème « Droits humains et contestation sociale en Colombie » le 31 octobre 2013 à Washington (cf. annexe 12)²⁸. Cette audience a été sollicitée par le CSPP, soutenues par quinze autres ONG de défense des droits humains colombiennes. Lors de cette session, le CSPP a pu dénoncer les privations arbitraires de liberté et les graves exactions contre la vie et l'intégrité physique de manifestants au cours des mobilisations sociales en 2013 en Colombie²⁹. Il a également été exigé à l'Etat colombien l'adoption d'un protocole d'intervention de la force publique lors des manifestations, la mise en place d'un mécanisme d'observation indépendant, et de faire appel à des condamnations pénales dans les cas d'exactions commises par la force publique au cours des manifestations. Bien que le gouvernement n'ait pas accepté ces demandes, il est important de signaler que ce protocole est en discussion au niveau local avec la Mairie de Bogota et la police.

III. Tournée en Suisse et en Europe d'un représentant colombien de la campagne

Dans le cadre de la tournée prévue par le projet, le Président de la Fondation CSPP, Franklin Castañeda, a réalisé de nombreuses activités en Suisse (Genève, Berne, Zurich) et dans quatre pays européens : Espagne, Belgique, Norvège et France. La tournée a été facilité par les démarches de plusieurs partenaires du CSPP en Europe : Turpial, Les Brigades de Paix Internationales (PBI), Amnesty International, Pueblo y Dignidad et l'OIDHACO (liste détaillée des activités : voir annexe 14).

²⁷ <http://www.oas.org/es/cidh/prensa/comunicados/2012/144A.asp>

²⁸ <http://www.flickr.com/photos/cidh/sets/72157637157067086/>

²⁹ <http://www.youtube.com/watch?v=Ey3BfAvNhBw>

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local**: FCSP (Colombie)

Des réunions et interventions ont eu lieu par devant des organismes multilatéraux tels que les Nations Unies et le Parlement européen. La tournée a eu lieu du 17 mai au 17 juin 2013. Les thématiques abordées ont été les suivantes : i) Situation des leaders sociaux/communautaires/syndicaux et des défenseurs des droits humains détenus suite à des mobilisations ou comme conséquence de leur engagement social en Colombie ; ii) Torture et situation carcérale ; iii) Processus de paix et droits des victimes.

Les objectifs de la tournée ont été les suivants : a) Obtenir le soutien d'organisations de la société civile en Suisse et dans l'Union européenne; b) Exercer un travail de lobby auprès des gouvernements et des organismes multilatéraux en matière de droits humains afin qu'ils fassent entendre leurs voix auprès des autorités colombiennes ; c) Elargir le soutien au projet qui fait l'objet du présent rapport.

Les activités entreprises par Franklin Castañeda ont été les suivantes : réunions avec treize parlementaires européens ; trois réunions avec des parlementaires en France et en Espagne ; quatre réunions avec les Ministères des affaires étrangères en France, Belgique, Norvège et Suisse et une réunion avec le chargé de l'Union européenne pour l'Amérique latine ; réunions avec dix associations dans les pays visités afin d'établir des liens de solidarité permettant un travail conjoint dans le cadre de ce projet ; organisations de cinq conférences publiques sur les thématiques susmentionnées ; réalisation de huit interviews publiées dans différents médias européens sur les mêmes thématiques.

Une réunion a également eu lieu avec le Bureau du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme de l'ONU, en présence de rapporteurs sur les défenseurs des droits humains et du groupe de travail sur les détentions arbitraires ; Franklin Castañeda a également réalisé une intervention orale lors d'une séance plénière de la Sous-Commission des Droits humains du Parlement européen ; enfin des rencontres avec quatre organismes de coopération internationale (privés et publics) ont été réalisées afin d'obtenir des appuis financiers pour ce projet.

Le bilan de la tournée est très positif, on peut notamment distinguer les résultats suivants :

Auprès des autorités publiques : Les rapports ont été communiqués aux ministères des affaires étrangères des pays visités, contenant des informations sur les thématiques du projet. Ces problématiques continuent de faire l'objet d'un dialogue régulier avec les ambassades de ces pays en Colombie. Deux gouvernements locaux d'Espagne ont décidé de soutenir des projets de coopération avec le CSPP suite à ces rencontres.

Auprès de l'Union européenne: 18 parlementaires européens ont envoyé une lettre aux autorités colombiennes pour soutenir un cas emblématique du CSPP et la Sous-commission des droits humains du Parlement européen a accepté la proposition de réaliser une audience spéciale sur la situation en Colombie, qui a effectivement eu lieu le 27 novembre 2013.

Auprès de la société civile: Une mission de l'OMCT en Colombie a pu être coordonnée avec le CSPP et d'autres organisations de défense des droits humains colombiennes ; avec l'Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT-France), une mission de vérification sur les détentions arbitraires et la situation carcérale a été mise sur pieds et aura lieu en 2014 ; l'Association des Juristes démocrates de Suisse ainsi que le Barreau des avocats de Paris se sont engagés à assurer le suivi de cas emblématiques défendus par le CSPP ; les relations avec l'Association de Prévention de la Torture (APT) ont pu être consolidés.

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local**: FCSP (Colombie)

Auprès de l'ONU : Des liens ont pu être établis avec les rapporteurs sur les défenseurs des droits humains et le groupe de travail sur les détentions arbitraires, afin que des informations régulières puissent leur être communiquées sur la détention des leaders sociaux et des défenseurs des droits humains en Colombie.

4. DIFFICULTES RENCONTREES LORS DU DEROULEMENT DU PROJET

Entre octobre 2012 et septembre 2013, les menaces à l'encontre de membres du CSPP ont continué. Elles n'ont toutefois pas interféré directement dans le développement du projet mais ont généré des craintes et des angoisses à certaines personnes chargées de son exécution. Lors du mois d'octobre 2012 par exemple, à deux occasions, les membres du CSPP (ainsi que des personnes d'autres organisations) ont été menacés de mort par courriers électroniques envoyés par des groupes paramilitaires³⁰.

Par ailleurs, durant la seconde moitié de l'année 2012, l'INPEC (autorité pénitentiaire) a bloqué le travail du CSPP dans les prisons en Colombie en suspendant les autorisations de visites³¹. Au mois de décembre, après un processus de dialogue, un accord provisoire d'accès aux prisons a été signé.

5. ACTIONS COMPLEMENTAIRES AU PROJET

Nous présentons ici quelques actions qui ont contribué aux objectifs de ce projet et qui ont été réalisées avec le financement d'autres projets qui sont complémentaires :

Le 12 décembre, un cas suivi par le CSPP a obtenu la destitution de huit fonctionnaires pénitentiaires (INPEC) pour des faits de tortures et de mauvais traitements qui ont eu lieu le 3 janvier 2008. Au cours des faits, 46 prisonniers avaient été blessés à la prison de Valledupar³².

Le CSPP a participé activement au « Dialogue national contre la surpopulation carcérale » au mois de décembre 2012, convoqué par le Ministère de la Justice. Le CSPP a pu faire ses propositions aux directeurs des prisons présentant la plus forte surpopulation, aux institutions de l'Etat et aux universités présentes, dans le but de trouver une stratégie conjointe de désengorgement.

³⁰ <http://www.elespectador.com/noticias/judicial/articulo-357358-defensores-de-ddhh-denuncian-fueron-declarados-objetivo-militar>

³¹ Il est important de mentionner le soutien reçu par le CSPP de la part d'organisations de droits humains colombiennes et internationales exigeant de l'Etat qu'il n'entrave pas le travail du CSPP. En septembre 2012, la présidente de la FIDH, Souhayr Belhassen, et le secrétaire général de l'OMCT, Gerald Staberock, ont envoyé une lettre ouverte au Président de la République colombienne, Juan Manuel Santos, dans laquelle ils exprimaient leur préoccupation et l'invitaient à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à cette situation : <http://www.omct.org/es/human-rights-defenders/urgent-interventions/colombia/2012/09/d21936/>

³² <http://www.elheraldo.co/noticias/nacional/inhabilitan-por-12-anos-a-8-guardias-del-inpec-97284>

Rapport final**Projet** : Protection des victimes de détentions arbitraires en Colombie**Organisme requérant** : Association Turpial **partenaire local**: FCSPP (Colombie)

Le travail du CSPP en matière de lutte contre la torture a été internationalement reconnu par l'Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT), qui a distingué Franklin Castañeda, président du CSPP, dans sa sélection de dix défenseurs de droits humains au niveau mondial, en décembre 2012³³.

Le CSPP a également développé un processus de formation adressé aux personnes victimes ou menacées de détentions arbitraires, afin qu'elles connaissent les mécanismes de protection, prévention et action face à ce type de violations des droits humains. Entre avril et septembre 2013, neuf ateliers ont eu lieu dans les départements de Boyacá, Tolima, Valle del Cauca, Casanare ainsi qu'à Bogota, avec des étudiants, des paysans et des syndicalistes (cf. annexes 13.1 à 13.3).

³³ <http://www.omct.org/es/human-rights-defenders/events/2012/12/d22061/>